

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Volume 13.

MONTREAL, MARDI 9 JUILLET 1850.

No. 85.

Orateurs Sacrés.

[Nous sommes heureux d'avoir à offrir nos remerciements à un ami de notre journal, qui nous a transmis le portrait suivant du P. Lacordaire, ainsi que les réflexions qui le précèdent. Nous avons l'espoir que les amateurs de la belle et haute littérature liront avec tant de plaisir cette première notice critique, qu'ils attendront avec une vive impatience les portraits de quelques autres orateurs qu'on veut bien leur faire espérer.]

Comment se fait-il que la France se montre si religieuse après tant de bouleversements qui menaçaient sa foi non moins que sa vie sociale, après un déluge d'impieété, dont le philosophisme et le protestantisme l'ont inondée depuis tant de temps et l'inondent encore tous les jours ? On a vu lors du pillage du palais de ses rois, des ouvriers, des étudiants, au milieu de la chaleur du combat, trouver un simple crucifix et le porter en triomphe dans une église ; en ce moment l'armée française donne aux Romains l'exemple de la plus touchante piété ; jamais depuis fort longtemps les ministres de la religion n'avaient joui de tant d'influence, de respect et de liberté. Les princes de l'Eglise ne portaient plus dans le langage officiel du gouvernement que le titre de *monseigneur*, et voilà qu'en pleine république, on vient de leur restituer celui de *monseigneur*. Encore une fois comment se fait-il que la France mérite plus que jamais d'être appelée l'aînée des nations catholiques ? Sans doute il faut attribuer cet heureux résultat à plusieurs causes, mais la principale nous la voici :

Tandis que tout les ans des nuées de missionnaires quittent le beau pays de France pour aller porter au loin les lumières de l'évangile, Dieu a suscité dans son sein une pléiade d'orateurs sacrés, un cœur ardent, à la parole brûlante qui s'en vont de cité en cité, surtout dans les grands centres des populations, brandissant le flambeau de la foi, pourchassant, hâtant l'impieété et ses adeptes. Parmi ces orateurs il en est quelques uns dont le nom hâle d'un vif éclat, comme Lacordaire, Ravignani, Car, Combalot, Plantier. Nous croyons être plaisir à nos lecteurs de tracer dans nos colonnes le portrait littéraire des plus distingués. Nous allons commencer aujourd'hui par Lacordaire.

PROTRAIT LITTÉRAIRE DU P. LACORDAIRE.

Le P. Lacordaire est d'une taille médiocre et d'une constitution qui paraît faible, mais qui ne l'est pas ; son organisation toute nerveuse semble avoir été préparée pour l'ardeur de penser et de sentir ; son cœur doit en sentir beaucoup d'amour et de douleur ; sa figure porte les touchants stigmates de la macération corporelle, et réfléchit les mêmes impressions de son âme ; malgré le voile de modestie qui les couvre, ses yeux noirs luisent d'éclat et de sérénité. Dans la discussion, son esprit vif, ardent et pressé, mais toujours gracieux, naturel et harmonieux, s'unit admirablement aux traits spirituels et mobiles de sa figure, qui pâlisse, scintille, étincelle ; dans les expositions il est simple, facile, tranquille, il laisse venir de son cœur, et car la vérité passe toujours par son cœur, il laisse venir de son cœur et causer de ses lèvres la vérité toute claire, toute limpide, la vérité toujours aimable. Lorsqu'il emploie le pathétique, qu'il ménage habilement, mais qu'il fait naître d'un mot quand il veut, alors son âme se révèle, et les formes les plus radieuses et s'échappent à la fois par tous les canaux de l'expression humaine, par sa voix qui fait vibrer les fibres les plus secrètes du cœur, par sa parole qui tend ce qu'on croyait indéchirable, par son geste qui peint les plus belles attitudes de la statue, par son regard qui vous porte des flammes dans le sein, par toute sa figure tantôt douce et naïve, tantôt empiète d'un senti-

ment ineffable et s'éraphique, qu'il semble puiser au ciel même.

L'attrait qu'on ressent pour cet orateur est d'ailleurs augmenté par le plaisir qu'on a de le voir et de l'entendre, car il est artiste, il est acteur, mais artiste sans recherche, sans réminiscence de travail, par le seul effet de l'admiration et du sentiment du beau. Jamais son geste n'est chargé, ni son accentuation trop brochée, si ce n'est peut-être dans ces courts instants d'indécision auxquels nul improvisateur n'échappe, mais qui, chez lui sont à peine aperçus par un critique observateur ; alors, ou lieu de se déconcerter, tandis qu'il poursuit la pensée qui est sur le point de disparaître, ou qu'il arrête au vol l'expression fugitive, il occupe le spectateur et le charme, il le perd, en quelque sorte, et l'amuse dans un labyrinthe de gestes harmonieux et de gracieuses modulations. Cependant il se retrouve aussitôt arrêté de pied en cap sur le cheval rutilant qui essayait de se cabrer, et son attitude et son geste et sa parole deviennent subitement plus simples ; il se dessine avec une noble gravité dans sa force herculéenne, et porte ses coups les plus forts.

Depuis Saint Jean Chrysostôme, depuis Saint Vincent Ferrer, jamais orateur chrétien n'avait attiré une foule plus compacte d'auditeurs. Non seulement de tous les points de la France, mais encore de tous les points de l'Europe on vient à Paris pour entendre le P. Lacordaire. L'église où il doit prêcher est remplie longtemps avant l'heure indiquée ; il est même toujours nécessaire de prendre les plus grandes précautions pour prévenir les accidents. Aussi qu'il parait, vous entendez un frémissement de plaisir qui parcourt l'assemblée, et lorsqu'il se retire, on se range des deux côtés sur son passage pour le voir de plus près et pour l'admirer.

Dès qu'il commence à parler, il entraîne tout l'auditoire au pied de sa chaire, alors même qu'il traite des matières difficiles et abstraites, et qu'il s'enfonce dans un cercle d'idées larges et profondes, qui servent de base à la religion. Il est vrai qu'il pense de manière à satisfaire les penseurs et à stimuler l'attention sur chaque sujet. Presque tout ce qu'il dit est neuf, soit par le fond, soit par la forme. C'est un voyageur qui vous parle de contrées cent fois parcourues et cent fois décrites ; mais on voit qu'il les a étudiées par lui-même. Il ajoute ses découvertes à celles qu'on a faites avant lui ; quand il monte les mêmes choses c'est sous un autre point de vue ou sous un autre aspect ; il creuse d'avantage, il étend vos regards plus loin. Il vous fait voir que la religion embrasse tout, non seulement les rapports de l'homme à Dieu, mais tous les rapports sociaux, toutes les sciences, tous les arts, tout l'homme, toute la terre. La législation, la politique, le commerce, l'industrie, la gloire, la richesse et la force des nations, tout part de ce germe, qui va se développant à mesure que le monde marche. Vous restez étranger sur la terre, vous brisez avec le présent et l'avenir comme avec le passé, vous renoncez à tout poignés, à tout espoir, vous abdiquez votre qualité d'homme et de citoyen, vous mourez moralement, si vous n'êtes pas chrétien.

Voilà comment le P. Lacordaire présente la religion, sans jamais la dénigrer et la dénigrer, mais au contraire en rapprochant, en combinant tous les rapports, en déclinant toutes les conséquences diverses de la doctrine générale. On se trouve chrétien malgré soi, on ne peut plus concevoir une grande pensée, c'est à un noble sentiment, sans être religieux, sans être catholique. On s'étonne d'avoir vu le christianisme si loin, si petit, tandis qu'il est le foyer de toute chaleur, le mobile de tout mouvement, le principe de la vie. Bon gré, mal gré, pour peu qu'on ait du sentiment, on est entraîné par l'orateur à la découverte de la vérité chrétienne. Le jeune homme y voit la gloire de la France, et le bonheur de l'univers ; l'opprimé politique pour ses affranchissement, le pauvre le meilleur avenir pour ses enfants, le riche et le citoyen le salut de la patrie ; l'indifférent ouvre les yeux ; le croyant admet la fécondité de sa foi, le pécheur se réjouit de voir au même temps la réhabilitation, la confirmation et la glorification de la doctrine qu'il enseigne. Partout tout le monde tressaille, les auditeurs, se soulevant et s'entre-regardant, se demandent s'il ne faut pas se lever en masse et applaudir avec enthousiasme. Nous avons été témoin de semblables mouvements ; alors nous avons vu l'orateur jouissant avec délices de voir sa pensée pénétrer dans tous les cœurs, envivé, oivré de bonheur et de joie, porter sur le crucifix un long et profond regard d'amour, on plaçant les mains, et prononçant le nom de Jésus Sauveur ; puis se pencher vers l'assemblée avec une figure rayonnante, répandre de son cœur, à mots pressés et avec des expressions brûlantes, des flots rapides d'éloquence ; de part et d'autre on ne se possédait pas.

Ces mouvements, l'orateur ne les cherche pas ; il les trouve sur sa route, il les ramasse en passant, les lance d'un bras vigoureux. La vérité, la vérité seule l'occupe, il ne poursuit qu'elle, mais il la poursuit tout haletant, il la saisit, l'embrasse, il l'écrève et la porte en triomphe. L'ensemble de ses conférences compose un cours suivi de religion, c'est une chaîne dont chaque discours est un

anneau. Soit qu'on les lise, soit qu'on les entende, les pensées les plus abstraites s'y présentent à la fois, sans embarras et sans encombre, chacune formée par une image rapidement circonscrite, se donnant la main les unes aux autres, s'appuyant et se répondant comme des sauteurs, qui vivent familièrement entre elles. Pour peu que vous soyez initié aux connaissances philosophiques, vous fait pénétrer avec lui dans des profondeurs où se cachent les plus grands mystères. Là, dans ce monde souterrain, où tant de grands esprits ont eu des hallucinations, il est à l'aise, il est chez lui, il vous montre les alliances secrètes de la philosophie et de la théologie. La source est Dieu, le canal est la religion. Etonné de cette merveilleuse simplification, vous serrez affectueusement la main de l'ami qui vous a dit ces secrets et vous tombez à genoux devant celui pour lequel il a parlé.

Il n'est pas rare de rencontrer des personnes, qui n'ayant jamais vu ni entendu le P. Lacordaire, se figurent de loin un abbé pimpant, poudré, retapé, jetant à pleine main des fleurs à son auditoire, parlant en cadence, avec de petits mots sucrés, avec des phrases ampoulées, arrondies, empressées comme la guimpe d'une religieuse. Eh bien ! nous sommes bien aise de dire à ces personnes tant soit peu arrêtées et prévenues qu'il y a entre sa manière de faire et le mauvais goût la même différence qu'entre le jour et la nuit.

Le Style du P. Lacordaire est ondulant comme les flots de la mer sous les coups d'une bonassaque ; il descend dans l'abîme, il remonte au haut de la vague à vous faire peur et jamais sa barque ne touche, jamais elle ne chavire. Il met à contribution, non seulement nous l'avons dit, toutes les connaissances humaines, mais encore toute espèce de vocabulaires ; il puise même dans celui de l'art et de l'homme du peuple, avec une hardiesse qui inquiète quelque fois, mais avec un bonheur qui surprend. Toujours sa pensée est parfaitement rendue et il ne semble pas qu'on la sente tendre autrement. Nous lui aurions entendu prononcer des expressions que nous ne pourrions écrire ; et dans tout cet auditoire, composé de magistrats, de hauts administrateurs, et d'hommes du monde les plus distingués dans chaque classe, de femmes habituées aux exquises bienséances, aucun signe, aucune marque de désapprobation. Pour prendre de telles licences, et les faire sanctionner en France, et par un tel public, il faut être un grand orateur !

Il résulte de ces observations, que l'éloquence du P. Lacordaire ne peut se conserver et se transmettre avec les lignes de l'écriture. L'eau jaillit limpide d'un rocher, elle se projette en nappes éblouissantes sous les yeux du soleil, et retombe en poussière de diamants ; vous puisiez de cette eau et vous m'en apportez dans un bassin. Elle est belle, elle est pure, elle est transparente cette eau, mais elle n'est plus tourmentée par le mouvement, accidenté par la lumière. Il en est ordinairement ainsi de la parole soulignée et improvisée qui sort des profondeurs du génie sans le coup de baguette de l'inspiration. L'éloquence d'un orateur ne doit point se cacher dans les écrits, elle est destinée surtout à la parole. En naissant elle s'échappe de sa bouche comme une flamme, elle s'éclaircit, elle s'échauffe, elle éblouit même et fondraie ; mais c'est un éclair, et si vous la déposez sur le papier, elle se fige, se refroidit et s'éteint. Lisez le P. Lacordaire pour le deviner, mais pour le connaître allez l'entendre.

Ce que nous avons d'imprimé du P. Lacordaire n'est dû qu'à la sténographie ; cependant cela suffit pour nous en donner une idée. Nous avons entendu des jeunes gens de première éducation, qui avaient lu les deux fameuses conférences sur la chasteté, nous dire : il est impossible à un homme de cœur, après avoir lu cela, de n'être point chrétien.

[Notre Correspondant Lyonnais nous transmet la lettre suivante, écrite de Rome.]

Rome 31 mai 1850.
Les quelques rouges qui jouissent du bénéfice de l'impunité à Rome, viennent de remporter une grande victoire. Ils ont en la courtoisie de jeter une bombe incendiaire dans un magasin de librairie connue pour ses opinions modérées et pour son attachement au Saint Siège : un médecin a été légèrement blessé. La nuit suivante, ils ont fait sauter au moyen d'un pétard, la devanture d'un autre magasin de librairie allemande, d'où l'on voyait exposés les portraits des principaux généraux de l'armée autrichienne. La moustache de Radewski leur fait peur même en portrait. L'indignation de la population honnête de Rome

est au niveau de la scélératesse de ces coquins obscurs, qui préfont par des crimes nocturnes un triomphe de ce qu'ils appellent la *démocratie et sociale*.

Lundi dernier le Saint Père est venu en grande pompe, assister à la messe solennelle qu'on célèbre chaque année à la même époque dans l'église de St. Philippe de Néri. Cette cérémonie religieuse à laquelle assistaient, confondus parmi une société d'élite, les principaux officiers de notre armée d'occupation, a été des plus imposantes. Un incident fort intéressant l'a signalée. Au moment où, la messe dite, le pape rentrait à la sacristie pour se dépouiller de ses vêtements pontificaux, un prêtre de sa cour lui fit remarquer une dame vêtue de noir entourée de ses trois jeunes filles, aussi modestes que gracieuses, toutes quatre religieusement agenouillées sur son passage. Le Saint Père, touché de l'attitude recueilli de ce joli groupe, s'avancant vers la mère, lui donna sa main à baiser et la reporta ensuite sur les trois jeunes filles pieusement inclinées à la manière des anges de Fiesole. La mère était Madame Gêmeau, la femme du brave général que nous vous avons enlevé. Les trois jeunes personnes étaient ses filles. L'émotion de ces dames, que vous avez souvent vues dans les églises de Lyon, prévenues avec tant de bienveillance par le Souverain Pontife, s'est manifestée par des larmes de bonheur.

La veille de ce jour là, dimanche dernier, Pie IX avait consacré lui-même notre compatriote, M. de Charbonnel, nommé récemment évêque de Toronto (Canada). Cette cérémonie, l'une des plus belles de catholicisme, a eu lieu à la chapelle Sixtine, en présence de tout ce que Rome possède d'hôtes illustres et distingués.

Le vaillant général Morris est parti ce matin à 9 heures pour Civita-Vecchia d'où il s'embarquera pour rentrer en France. Le Saint Père désireux de le voir avant son départ, lui a fait offrir lui-même sa lettre d'audience. Le brave général connaissant la générosité d'âme de Pie IX, générosité qui se traduit incessamment par des actes de magnificence, ne l'accepta que sur la condition expresse que le saint père ne lui donnerait rien. En effet sa première parole au saint père fut celle-ci : Je supplie votre Sainteté de ne m'accorder que sa bénédiction. De tout mon cœur, général, lui dit le Saint Père, c'est un contraire moi qui compte vous demander un service. Vos desirs seront des ordres, très saint père. — Je voudrais vous charger d'une commission... — Pour qui, très Saint Père ? Pour une excellente et bonne dame que j'aime et que j'estime beaucoup. Disant ainsi, Pie IX ouvrit un tiroir de son secrétaire. En sortit une petite boîte qu'il remit au général. — A qui devrai-je remettre cette boîte, demanda le général ? — A votre digne mère, répondit le Saint Père. — Le général Morris ravi de la générosité du pontife pour sa vieille mère de 76 ans, se confondit en remerciements. La boîte, aux armes de Pie IX, renfermait un admirable canot richement monté et représentait une merveilleuse tête de notre Sauveur. Pie IX a tellement su captiver nos cœurs, me raconte en ce moment un Lyonnais, ancien voisin, lieutenant au 25e régi. de ligne, qu'il n'y a peut-être pas un seul officier parmi nous qui ne soit prêt à verser pour lui la dernière goutte

de son sang. Ceci répond à bien des calomnies rouges.

Adieu, cher ami et compatriote, tout à vous.
ALPHONSE BALLEYDIER.

CANADA.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

SÉANCE DU 20 JUIN.

DISCOURS DE L'HON. M. LAFONTAINE SUR LES RÉSERVES DU CLERGÉ.

M. Lafontaine dit que la partie la plus importante de la question avait été négligée par tous les messieurs qui avaient parlé jusqu'à lors. Tous l'avaient traitée comme si le Haut-Canada seul s'y trouvait intéressé, comme si jamais des terres n'avaient été réservées pour le Clergé en Bas-Canada. Le Bas Canada est aussi intéressé dans cette question, que le Haut-Canada ; et il désire repousser de suite l'argument mis en avant par ceux qui ont cherché à effayer les membres du Bas-Canada, en disant que s'ils votaient sur cette question, le Haut-Canada les en ferait repentir un jour par son intervention dans les questions sur leur Eglise. Les membres du Bas-Canada étaient ici pour décider selon leur appréciation de ce qui est juste ; ils étaient aussi capables que qui que ce soit de former sur cette question une opinion consciencieuse, et les menaces ne les détourneraient point de leur devoir. Lui-même (M. L.) s'il ne représentait que des catholiques seulement, n'hésiterait pas à voter, mais il est aussi le représentant d'une minorité considérable composée de protestants qui sont intéressés dans cette question comme étant une question qui concerne tout-à-la-fois le Haut et le Bas-Canada ; leur représentant devra-t-il leur faire défaut en cette occasion ? — et doit-il s'abstenir de voter ? — Les Réserves du Clergé furent accordées par l'Acte de 1790, au clergé protestant de toutes les dénominations, non pas seulement aux églises d'Angleterre et d'Ecosse qui en ont réclamé le droit exclusif, mais à tous les corps religieux, excepté celui auquel il appartient, l'Eglise Catholique Romaine. Il n'était point du nombre de ceux qui regardent les Actes du Parlement comme définitifs et sans retour, mais il y avait une grande différence entre considérer la décision d'une question comme non définitive, et être toujours prêt à rappeler tout acte par lequel les droits de personnes privées se trouvent acquis ; cela tendrait à briser tous les liens par les quels la société subsiste. Il pensait que la concession de ces terres constituait un exercice peu judicieux du pouvoir que possédaient indubitablement ceux qui en avaient passé l'Acte. Cette concession est certainement nuisible au pays, mais elle a été accordée par ceux qui avaient le pouvoir de la faire, et si des corps religieux ont obtenu par là certains droits, ces droits doivent être respectés. On doit se rappeler que les Législateurs du Haut et du Bas-Canada avaient reçu le pouvoir de rappeler ces concessions, et qu'elles n'auraient pu être abolies six mois après leur existence. Il était prêt de maintenir inviolables les provisions de l'Acte constitutionnel, mais il ne pouvait pas admettre que l'Acte Impérial de 1840 ne pouvait être changé. Cette question parait avoir été agi-

FEUILLETON.

CHARITÉ MÈNE A DIEU.

V.

Georges était déçouragé ; lui, si ardent jusque dans les voix du monde, se sentait péniblement froissé d'ins ses instincts et dans ses vagues desirs du bien ; prêt à suivre irrévocablement l'impulsion de la foule, sa conscience l'arrêtait encore et livrait le dernier combat. Il comprit même assez clairement que, selon la résolution qu'il prendrait à l'égard de Catherine, il allait en quelque sorte opter entre le bien et le mal, entre l'égoïsme et la charité. Ces pensées le poursuivirent toute la nuit ; des rêves tristes et sombres l'agitérent, il se réveilla plusieurs fois en sursaut et l'obscurité lui semblait éternelle. Vers six ou sept heures, il se leva résolument comme un homme qui a pris parti, et dit habillé il sortit. Traversant la ville d'un pas rapide, il atteignit promptement l'hôtel Saint-Nicolas : — Puis-je voir, dit-il, en saluant l'hôte, la personne que je vous ai amenée ? — La personne... qu'elle personne donc ? — Ah ! pardon, Monsieur, je n'avais pas l'honneur de vous reconnaître ; non certes, je n'avais pas cette honneur ! Et Monsieur se porta bien ? — Parfaitement. Voudriez-vous me conduire à sa chambre, ou la prier de descendre.

— Je suis à vos ordres, reprit l'hôte, mais c'est qu'en vérité je m'attendais si peu à voir Monsieur ce matin.

— Ne vous avais-je pas dit que je revien-

drais ? — Sans doute, sans doute ; mais Monsieur avait dit dans les trois jours, et c'est le sixième aujourd'hui ; Dieu merci ! c'est sans reproche ; par de quoi me mélerai-je, moi... On me dit : vous donneriez une chambre à telle personne ; je vous la paie pour trois jours ; c'est clair cela ; et, foi d'honnête femme, j'ai rempli vos ordres, Monsieur, je les ai remplis ! la personne pourra vous le dire, quand vous la verrez, et sûre qu'elle ne se plaindra pas de moi, elle serait la première, je puis vous le dire sans fierté !

— Voulez-vous m'indiquer la chambre ? reprit Georges avec humeur.

— Mais Monsieur tient-il à voir cette pauvre femme... tout de suite !

— Oh ! sainte patience ! s'écria Georges ; vous moquez-vous de moi, et ne voyez-vous pas que j'attends votre bon plaisir ?

— C'est que... je ne sais pas si la personne... est... visible... ; car...

— N'est-elle pas levée ?

— Oh ! pour ça, je pense bien que oui ; mais...

— Est-elle malade ?

— Oh ! pour ça je pense bien que non ; mais...

— Vous expliquerez-vous enfin, — Eh bien ! Monsieur, oui, je m'expliquerai ; car enfin je suis une honnête femme, je

n'ai qu'une parole, moi ; ce que je dis est dit, et si l'on me fait des témoins, je n'en aurais pas un, j'en aurais cent ! Dieu merci ! ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on est connu dans ce monde ; l'attrappe pas qui veut une réputation, et on y tient, et voilà... Quand à cette femme dont vous me parlez, elle est partie.

— Comment, partie ?

— Comme j'ai l'honneur de vous le dire ! Il y a trois jours de cela.

— C'est à dire que vous l'avez chassée, sans avoir la patience d'attendre deux ou trois jours de plus ; vous êtes une... finissons. Savez-vous où elle a été ?

— Comme je suis... apprenez, Monsieur, que que je ne suis rien... qu'une honnête femme, qui ne doit rien à personne. Eh bien ! par exemple, je ferais là un joli métier ! ouvrir une maison à tous les passants et les héberger pour le roi de prusse ! Est-ce vous qui paieriez mes impositions, qui paieriez la pension de mes enfants, paieriez-vous seulement la fiacre qui me conduirait à l'hôpital ? Apprenez, Monsieur, que je ne suis point ce que vous pensez, et que je ne suis pas capable de chasser une pauvre femme de chez moi ! Je l'ai priée bien poliment de s'en aller, aussi poliment que si c'était vous, et même je lui ai offert à déjeuner avant de partir. Ce n'est pas ma faute, si cette malheureuse femme n'a voulu accepter qu'un peu de pain pour ses enfants !

— Vous ne savez pas où elle a été.

— Je l'ignore. La pauvre chère femme n'avait pas trop l'air de le savoir elle-même !

Georges se retira, inquiet et troublé, comme s'il venait de commettre un crime. "Que sera-t-elle devenue, se disait-il, cette malheureuse avec ces trois enfants, sans asile, sans pain, tandis que je dissipais follement en quelques heures une somme qui lui appartenait, une somme qui les eût nourris six mois durant. Et c'est la ce qu'on appelle tenir son rang dans le monde, et c'est là de la distinction ! Se gorgier et rire tandis que des milliers souffrent et pleurent ! O honte ! afficher de nobles sentiments, faire montre d'humanité et jeter à peine les miettes de sa table, et les fiards de sa bourse à la misère, ô lâcheté !" Tout en roulant ces pensées dans son esprit, Georges se retrouva sur la place du Parvis-Notre-Dame, il s'arrêta un moment, une pensée lui vint subitement : "Mais cet homme, ce prêtre... ne lui dit-il pas de venir trouver ; qui sait si elle n'y aura pas été ? Comment donc s'appela-t-il ? Impossible de me rappeler son nom... Et puis où demeure-t-il ? Léonard me le dira ! Léonard... il me fera cent questions, me contera cent bêtises !... Essayons toujours."

Il entra à l'Hôtel-Dieu, demanda Léonard ; on le conduisit à la chambre de l'interne.

— Encore toi, s'écria Léonard ; deux fois en huit jours, c'est superbe ! Mais que veux-tu donc à un pauvre diable comme moi, as-tu quelque nouveau protégé qui t'intéresse ici ? — Non certes ! répondit Georges, c'est assez d'un ! Je passais dans le quartier et je viens causer un moment.

— A merveille, voilà qui est d'un bon cama-

rade, et ne ressemble pas à ces pédans qui, pour voir les mains emmaillottées dans des gants blancs, ont l'air de ne plus connaître leurs vieux compagnons de classe. Cela m'arrive quelquefois, mais je relève les pareux et les force bien à me reconnaître, en leur donnant, bon gré, mal gré, une de ces poignées de main dont on garde quinze jours l'empreinte ; et grâce à ma taille herculéenne, je me donne en outre impunément la joie de leur rire au nez. Mais pour toi, j'ai toujours admiré ta franchise et ton aisance avec qui que ce fût ; tu es capable et tu le sais, mais tu n'es pas fier. J'aime ça, morbleu ! moi qui connais un peu ce que se passe dans la carcasse humaine, je méprise profondément les beaux fils et les vaniteux !

— C'est une rude guerre à déclarer, reprit Georges, car jamais l'homme ne fut plus épris de lui-même qu'aujourd'hui.

— Aussi, continua Léonard, cela me donne de véritables accès de misanthropie ; je croirais-tu ? je fais les promenades publiques, je ne puis soutenir la vue de ces faquins corsés, peignés, frisés comme des femmes, marchant comme des comédiens pour se faire voir ; affectant des gestes bizarres, des poses étranges, caparponnés d'habits toujours nouveaux, toujours grotesques, et ravis d'eux-mêmes à la fin du jour si on les a regardés ! Et cela porte moustache ! et cela se dit des homes nouveaux, des démocrates, des humanitaires, que sais-je ! il me prend parfois l'envie d'en aborder quelqu'un d'une étrange façon !

— Sauve qui peut, dit Georges, et bien me

la publication pour la première fois en Haut-Canada dans les années 1817 et 1818.

La question fut agitée chaudement : à la fin les officiers en loi de la couronne, en Angleterre, donnèrent leur décision.

Il fut décidé que le vrai sens de l'Acte de 1790 était que les Eglises d'Angleterre et d'Ecosse avaient droit à se partager les réserves.

Les deux corps se seraient partagés les terres, et la question en fut restée là. L'opinion des avocats de la couronne fut communiquée par une dépêche du Bureau Colonial, en date du 6 mai 1820.

Qu'aurait-on vu depuis ? En 1840, année où l'Acte fut passé, l'opinion des dix juges de l'Angleterre fut donnée pour déclarer que le mot de "clergé protestant" dans l'Acte constitutionnel ne signifiait pas l'Eglise d'Angleterre ou l'Eglise d'Ecosse, mais toutes les dénominations protestantes.

C'est ainsi que les Juges décidèrent cette question, et il (M. L.) tenait très décidément que les provisions de cet Acte doivent être sacrées, et mises à exécution, si la chose était praticable.

Si l'Acte ne pouvait pas être mis à exécution, si cela était physiquement impossible, alors le don était mis à néant. Pour lui (M. L.) il croyait qu'il était possible de mettre l'Acte en exécution, quoique ses collègues fussent d'un avis contraire.

La Législature locale devait régler la question, les membres ayant reconnu que la Législature Impériale n'avait pas une connaissance suffisante de la question pour la décider d'une manière satisfaisante.

Les provisions mêmes de cet ajustement étaient contraires aux décisions données par les Juges la même année sur l'Acte Constitutionnel ; car les Juges veulent que tous les corps partagent également, et l'Acte divise l'allocation d'une manière très inégale.

Tout ceci était pour le Haut-Canada, qui avait prié le Gouvernement Impérial de décider la question, mais le Bas-Canada n'avait jamais été consulté à ce sujet.

Comment donc considérer un tel acte comme obligatoire pour le Canada-Uni ? même en supposant que la décision du Haut-Canada eût été en faveur de l'Acte de 1840, pourquoi cette décision obligerait-elle le peuple du Bas-Canada.

Combien y avait-il de temps que, dans le Haut-Canada, nuls autres ministres que ceux de l'Eglise d'Angleterre n'avaient la permission de solenniser la cérémonie du mariage, et pouvait-on dire après que les Bas-Canadiens étaient si bigots comparativement aux Haut-Canadiens.

Combien y avait-il de temps que, dans le Haut-Canada, nuls autres ministres que ceux de l'Eglise d'Angleterre n'avaient la permission de solenniser la cérémonie du mariage, et pouvait-on dire après que les Bas-Canadiens étaient si bigots comparativement aux Haut-Canadiens.

Combien y avait-il de temps que, dans le Haut-Canada, nuls autres ministres que ceux de l'Eglise d'Angleterre n'avaient la permission de solenniser la cérémonie du mariage, et pouvait-on dire après que les Bas-Canadiens étaient si bigots comparativement aux Haut-Canadiens.

nement ; elle s'accumulait de jour en jour, et on n'avait pas de pouvoir d'en disposer.

Pourquoi donc ne pas faire application au Gouvernement Impérial pour en faire autrement l'appropriation, puisque ceux qui avaient le droit de les réclamer refusèrent de le faire.

L'hon. membre pour Cornwall avait entrepris de faire voir que le titre par lequel les corps religieux du Bas-Canada possèdent leurs terres, n'était pas plus assurés que ceux des Réserves du Clergé.

Il lui serait bien difficile de trouver une seule dotation (grand) dans tout le Bas-Canada faite pour le support de la religion ou de prouver que ces dotations viennent de la couronne.

Il y avait l'Hôtel-Dieu de Montréal, l'Hôtel-Dieu de Québec. Leurs dotations étaient en faveur des pauvres. Les pauvres de Montréal ou de Québec devaient-ils être dépourvus du bénéfice de ces terres ou l'hon. Monsieur pensait-il que, parce que les Réserves seraient ôtées au clergé du Haut-Canada, il devrait priver les pauvres des dons appliqués pour leur usage.

Il y avait l'Hôtel-Dieu de Montréal, l'Hôtel-Dieu de Québec. Leurs dotations étaient en faveur des pauvres. Les pauvres de Montréal ou de Québec devaient-ils être dépourvus du bénéfice de ces terres ou l'hon. Monsieur pensait-il que, parce que les Réserves seraient ôtées au clergé du Haut-Canada, il devrait priver les pauvres des dons appliqués pour leur usage.

Il y avait l'Hôtel-Dieu de Montréal, l'Hôtel-Dieu de Québec. Leurs dotations étaient en faveur des pauvres. Les pauvres de Montréal ou de Québec devaient-ils être dépourvus du bénéfice de ces terres ou l'hon. Monsieur pensait-il que, parce que les Réserves seraient ôtées au clergé du Haut-Canada, il devrait priver les pauvres des dons appliqués pour leur usage.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 9 JUILLET 1850.

LA LETTRE PASTORALE DES EVEQUES DE LA PROVINCE ECCLESIASTIQUE

EN DATE DU 11 MAI 1850.

Suite et fin.

Après avoir signalé comme nous l'avons vu, dans la première partie de leur Pastorale, les dangers qui menacent les fidèles confiés à leur sollicitude les Evêques indiquent deux moyens propres à les affermir dans les vrais principes.

Le premier moyen est l'instruction religieuse qu'ils s'efforcent de donner par eux-mêmes selon la mission divine qu'ils ont reçue de Jésus-Christ.

Le second moyen d'éviter les pièges de cette chaire de pestilence qui s'est élevée parmi nous, c'est de favoriser la belle œuvre de la Propagation de la Foi.

Dieu vous aimera, si vous aimez et pratiquez sa religion. Il ne vous ôtera jamais, si vous vous empressez de la répandre et de la faire fleurir dans vos pays.

Une autre œuvre digne de toutes vos sympathies, N. T. C. F., est de procurer le même bonheur au grand nombre de nos compatriotes, qui sont dispersés sur notre longue frontière.

Semblables aux malheureux enfants (Israël), errants sur les bords des fleuves de Babylone, comme ils pleurent amèrement au souvenir de leurs pères qui ne virent que pour eux, de leurs mères qui ne comptent que par leurs larmes les longs moments de leur absence.

Vous portez en outre un bien vil intérêt aux jeunes gens laborieux qui, dans l'espoir de s'assurer quelque bien-être par la suite, vont travailler dans les chantiers qui s'ouvrent partout au milieu de nos vastes forêts.

Vous remarquerez, N. T. C. F., que, pour conserver la foi parmi vous, nous employons des moyens entièrement opposés à ceux dont l'enfer fait usage pour la perdre.

Ces sociétés secrètes, N. T. C. F., Dieu les réprouve, et son Eglise prononce contre elles ses anathèmes; nul doute, par conséquent, qu'elles ne marchent vers le diable infernal de Satan.

En terminant les Evêques annoncent aux fidèles le retour du SOUVENIR POSTERIEUR dans le domaine de St. Pierre, et ordonnent qu'on se souvienne de Dieu.

On nous écrit de St. Timothée, le 4 courant : Depuis que la tempérance a été établie en cette paroisse, voilà deux personnes noyées par suite de l'usage des liqueurs émétriques.

Un autre accident est arrivé au pied de la Grande-Isle ; un jeune homme, marié, de 25 ans, montant un vaisseau à la cordelle s'est vu entraîné dans le rapide et s'est noyé en présence de sa femme restée dans le vaisseau sans pouvoir lui donner secours.

Nous remercions G. E. C. Ecuyer, M. P. P. qui a bien voulu nous adresser un petit pamphlet en langue anglaise sur nos canaux provinciaux. Nous désirons donner au plus

prend d'être sous la sauve-garde de ton amitié.

—Non, je t'ai toujours distingué de ces petites gens-là ; malgré tes apparences et tes colifichets, il y a du travail et de la science chez toi.

—Je ne te connais pas si je préche, ou plutôt, je suis sûr que je ne préche pas du tout ; mais ce que je dis, j'ai quelque droit de le dire, car par état je vois trop de misère et de misérables pour ne pas avoir l'égoïsme en horreur.

—Allons ! dit Georges, il faut que je te quitte. Adieu.

—Mais oui.... j'ai affaire. Songe que tu me dois donc deux visites.

—Eh bien ! ajunta Léonard à bientôt.

—Je l'ai vu mourir, répondit Georges, et j'ai été frappé de son courage ; je ne m'explique même pas comment un pauvre diable de cette espèce peut envisager la mort avec une telle fermeté, avec une si noble philosophie !

—Est-ce l'aumônier de l'Hôtel-Dieu ?

—Pas précisément, mais il le remplace depuis quelques années, parce que l'autre est malade.

—Il demeure ici ?

—Non ; il habite cette maison que l'on aperçoit de ma fenêtre, à l'angle de cette petite rue qui donne sur la place ; c'est du reste un homme fort riche. Et ce fut qu'il le soit, car il soutient peut-être cent cinquante ou deux cents pauvres familles.

—Allons ! dit Georges, il faut que je te quitte. Adieu.

—Mais oui.... j'ai affaire. Songe que tu me dois donc deux visites.

—Eh bien ! ajunta Léonard à bientôt.

—Je l'ai vu mourir, répondit Georges, et j'ai été frappé de son courage ; je ne m'explique même pas comment un pauvre diable de cette espèce peut envisager la mort avec une telle fermeté, avec une si noble philosophie !

—Est-ce l'aumônier de l'Hôtel-Dieu ?

bois de chêne et chargée de vieux livres faisait face à l'alcôve ; quelques pieuses gravures, pauvrement encadrées, ornaient les deux murailles ; près de la fenêtre une table de travail, et à côté un prie-dieu sous un Crucifix ; ça et là quelques chaises garnies en paille ; puis en perspective, et de la croisée, l'œil s'arrêtait avec enthousiasme sur la vieille cathédrale, et avec une craintive pitié sur le triste portique de l'Hôtel-Dieu.

—Voilà donc, se disait-il, où cet homme, que l'on dit si riche, vient se délasser de ses rudes fatigues, de ses tristes et douloureux travaux ! Une pauvre paillasse sur un lit de bois blanc pour chercher le sommeil ; des livres enfumés pour charmer ses loisirs, une éternelle croix emblème de la souffrance sous ses yeux.

est arrivé sans faillir sous le poids jusqu'à la vieillesse ! Quelle force de volonté ! et sa noble figure reflète merveilleusement le bonheur et la paix de son âme, quel mystère ! Et nous autres, dans le monde, dans les délices de la table, dans les affînements de toutes les sensuelles satisfactions, nous rions de ces hommes, nous couvrons de blasphèmes ces têtes vénérables, nous souillons à plaisir ces angéliques consciences !

—Mais comment ne vous ai-je pas reconnu, s'écria le père Laurent ? Que de remerciements ne vous dois-je point, pour le bon office que vous m'avez rendu en m'assistant dans un pénible ministère !

—Pauvre malheureux ! s'écria Georges, que sera-t-elle devenue, sans ressource, sans pain, sans asile, malade, avec trois petits enfants ?

—Pauvre malheureux ! répéta à son tour le père Laurent ; et se dire qu'elle est venue ici, frapper à ma porte et que je n'y étais pas ! je ne puis me le pardonner....

—Voilà donc, se disait-il, où cet homme, que l'on dit si riche, vient se délasser de ses rudes fatigues, de ses tristes et douloureux travaux !

—Mais comment ne vous ai-je pas reconnu, s'écria le père Laurent ? Que de remerciements ne vous dois-je point, pour le bon office que vous m'avez rendu en m'assistant dans un pénible ministère !

—Mais comment ne vous ai-je pas reconnu, s'écria le père Laurent ? Que de remerciements ne vous dois-je point, pour le bon office que vous m'avez rendu en m'assistant dans un pénible ministère !

—Pauvre malheureux ! s'écria Georges, que sera-t-elle devenue, sans ressource, sans pain, sans asile, malade, avec trois petits enfants ?

—Pauvre malheureux ! répéta à son tour le père Laurent ; et se dire qu'elle est venue ici, frapper à ma porte et que je n'y étais pas ! je ne puis me le pardonner....

—Voilà donc, se disait-il, où cet homme, que l'on dit si riche, vient se délasser de ses rudes fatigues, de ses tristes et douloureux travaux !

—Mais comment ne vous ai-je pas reconnu, s'écria le père Laurent ? Que de remerciements ne vous dois-je point, pour le bon office que vous m'avez rendu en m'assistant dans un pénible ministère !

A continuer.

vite à nos lecteurs une traduction de cette intéressante brochure.

BULLETIN.

Une nouvelle télégraphique de Toronto.—Roran dont elle est le sujet.—Façons d'agir de quelques écrivains envers l'histoire contemporaine. Rapprochement singulier touchant le Montreal Herald.—Mesures législatives.—Nouvelles et faits de l'étranger.

Le Herald de jeudi annonçait sur la foi d'une communication télégraphique de Toronto, une rupture déclarée entre les membres composant le comité du retranchement, sans dire quelle en pouvait être l'importance. Il donnait également, comme provenant de la même source, la nouvelle d'une décision révoquée, et, sans en devenir plus clair, le maintien du traitement d'usage en faveur des représentants de la chambre, ainsi que l'abandon au gouvernement impérial de la question relative aux appointements du Gouverneur. Nous n'avons rien appris, depuis le jour où le Herald a dit ces choses, qui puisse les accorder comme véritables aux yeux du public. Un autre journal de cette ville, publié en langue française, a trouvé dans cette dépêche télégraphique, qu'il élève jusqu'aux proportions d'une rumeur, le sujet d'imaginer une cabale et des intrigues secrètes, employées par les ministres pour empêcher ce comité (du retranchement) d'opérer aucune diminution importante dans les dépenses du gouvernement.

Mais le dernier des deux journaux précités ne désignant ni les auteurs, s'il en est, d'une pareille trame, ni les moyens employés, ni le tems où elle se serait produite, nous en sommes réduits sur ce point avec bien d'autres à attacher à cette accusation le degré d'importance que nous semble mériter la dépêche télégraphique. Il est même à supposer (l'autre de mieux pour le moment) que les intrigues dont il est question sont en effet tellement secrètes, que les écrivains qui les proclament en savent peut-être moins encore que le correspondant du Herald. Lorsqu'il s'agit d'affaires politiques importantes, c'est au lecteur à réfléchir à la manière dont en usent avec notre histoire contemporaine les journalistes, et se charger de l'écrire. L'imposture est commise pour le compte du peuple; c'est à lui de la juger.

Comment on écrit quelquefois l'histoire (et c'est chose invariablement bonne à dire), nous pourrions encore l'apprendre du Montreal Herald, qui l'écrit aussi dans sa langue, mais dont la véacité, depuis au moins douze mois, doit cesser de paraître proverbiale, si jamais elle le fut en ces tems meilleurs.

Nous! au lieu de nous en tenir au champ un peu vaste des simples erreurs historiques, dont la preuve nous revient souvent dans le cours de chaque semaine, pour ne citer qu'une seule contradiction du Herald qui montre que le peu de respect qu'il professe pour les opinions qu'il soutient doit inspirer peu de confiance dans son exactitude sous le rapport purement historique. Le Transcript qui a fait remarquer la chose au public, est d'avis que les paraphrases de certains journalistes valent bien la peine d'être appréciées pour l'avantage du bon peuple que cela regarde. Qui ne serait point de cet avis?

Or, le Herald, il y a plus de douze mois, témoignait de son sentiment sur l'allocation du gouverneur de la province en disant que c'était bien le moins que cette dépense soit défrayée par la colonie; il disait:

"Nous avons exposé la question aussi franchement qu'il nous a été possible, et maintenant nous demandons si possédant tous les avantages que nous retirons de notre connexion avec la grande-Bretagne,—le maintien d'une armée qui ne nous coûte rien—etc. etc., il est bien séant de contester à la métropole le seul moyen de contrôler sur qu'elle exerce dans la colonie. Ces paroles tendaient à maintenir la solde du gouverneur à la charge de la province, contrairement à une tentative que faisait (1849) M. H. J. Boulton pour la décharger de ce fardeau. Aujourd'hui ce n'est plus cela, et à ne compter que du commencement de cette année, des centaines de feuilles du Herald attestent qu'il pense différemment sur ce point (Voir le Herald du 4 juillet.)

Le retranchement en question, proposé de nouveau par M. Boulton en 1850, est accueilli par le Herald avec la faveur qu'il accorde à tout système qui a pour objet quelque dérangement dans la Constitution. Cet organe de l'annexionisme qui n'est plus, se moquant du Rédacteur du Transcript, s'écriait l'autre jour en parlant de lui: ce garçon nous fera mourir! Moralement, en effet, le décès est constaté. Lundi, premier juillet, la chambre s'est formée en comité général sur la proposition de M. Christie d'exempter de tous droits le sel et divers objets nécessaires aux pêcheries du fleuve et du golfe Saint-Laurent. La proposition fut rejetée quant à tous les articles, excepté le sel, et la chambre accepta le rapport du comité tel qu'il se présentait.

Le gouvernement déclara, en réponse à une question de M. Luterrière, que l'argent voté pour le chemin des Caps sur la rive nord du fleuve (au-dessous de Québec), serait dépensé cette année conformément à sa destination. Le projet de loi de M. Laurin en annulement de la loi des bureaux d'enregistrement, et qui avait pour but de permettre à une femme mariée d'aliéner ses biens en faveur de son mari, ou plutôt en faveur des créanciers de son mari et contre l'intérêt de ses enfants, a été rejeté à une grande majorité.

La seconde lecture du projet de loi de M. Méthot pour le rappel de l'acte pour l'engagement des matelots ayant été proposée, M. Christie fit motion que cette seconde lecture fût remise à six mois, autrement que la mesure fût de suite rejetée. Une assez longue discussion s'engagea, à la suite de laquelle le bill fut rejeté à une division de 32 voix contre 23. La

chambre, en comité général sur la résolution de M. Christie demandant que certains articles employés aux pêcheries de Gaspé fussent exemptés de droits, a décidé que le sel devrait seul en être exempté.

M. Lafontaine, interpellé par M. Boulton, a dit que la police montée de Montréal avait été créée en vertu d'une ordonnance du ci-devant Conseil Spécial.

Témoins.—Un Mill de M. Sherwood (de Brockville) autorise les juges de la cour du banc de la reine (du Haut et du Bas-Canada), ceux de la cour des pléids-communs et de la cour d'assises du Haut-Canada, et ceux de la cour supérieure du Bas-Canada, dans les causes civiles de leur ressort, à assigner les témoins dans les parties de la province qui sont hors des limites de leur juridiction, et, sur leur refus de comparaître, à procéder contre eux pour mépris ou autrement, comme s'ils résidaient dans les limites de leur juridiction. Les frais ordinaires seront alloués aux témoins en pareil cas.

Sur la question posée au ministère par M. McConnell, savoir: s'il a l'intention d'amender la loi actuelle des écoles pour le Bas-Canada, ou de présenter un nouveau bill, le ministre a répondu que telle n'était pas son intention. Le Dr. Fortier, M. P. P. pour le comté de Nicolet, qui avait donné avis qu'il ferait motion pour qu'un comité fût nommé pour s'enquérir de l'état de l'éducation dans le Bas-Canada, a dû remettre sa mesure ou plutôt l'abandonner, croyant inutiles pour le moment, les travaux d'un comité qui recommanderait des amendements à la loi, ou son rappel, si le gouvernement ne peut s'en occuper spécialement dans la présente session.

M. J. Morris a introduit un projet de loi pour encourager et faciliter en même tems l'étude de la loi.

M. Lamioux, un bill pour faciliter l'assermement des Arbitres et Experts nommés par les cours de justice dans le Bas-Canada, et des témoins et autres personnes qu'ils auront pouvoir d'entendre. La seconde lecture a dû en avoir été faite jeudi.

M. Guy a fait motion pour une Adresse à Son Excellence afin de constater quels progrès ont fait les juges dans la préparation d'un tarif des dépens et d'un corps de règles de pratique, mais il s'est désisté de cette mesure sur l'observation de M. LaFontaine.

Le rejet du bill d'assurance de M. Sherwood, que nous avons annoncé, a contrarié quelques opinions et même celle du Pilot, qui pense qu'une mesure de ce genre, sanctionnant l'intérêt usuraire à tous les taux imaginables, devra être définitivement adoptée. Parmi les demandes particulières de subvention présentées à la chambre, nous remarquons celle de M. J. Huston qui sollicite quelque aide pour la publication du quatrième tome du Répertoire National.

Un grand nombre des plus respectables d'entre les habitants de Sherbrooke comme l'atteste le Globe de Toronto du 4, félicitent, par une lettre complimenterie insérée dans le Globe, son représentant actuel, M. Guy, de la manière dont il a fait justice des annexionistes et de l'annexion, dans son discours sur l'adresse en réponse à l'allocation d'ouverture. Cette manifestation serait la contre-partie de l'invitation à résigner que lui ont adressée dernièrement d'autres électeurs de Sherbrooke.

Il y a peu de tems, une femme supposée morte du choléra, fut inhumée à Mexico, sans cercueil, comme souvent cela se pratique en cet endroit, et on la déposa dans une fosse peu profonde. Elle revint bientôt à la vie, s'échappa de sa sépulture demeurée, et retourna chez elle à la grande surprise de tout le monde.

Une lettre de Londres, qu'a publiée l'Univers, révèle les obstacles qui s'opposent à la réconciliation entière des deux branches des Bourbons. Il y est dit que Louis-Philippe et toute sa famille reconnaît la légitimité des prétentions du comte de Chambord (Henry V), mais que, d'un autre côté, la Duchesse d'Orléans ne consent pas au sacrifice de ses espérances soutenues par le parti d'Odilon Barrot et d'une fraction des Orléanistes ayant pour chef M. DeMornay. M. Mole, de Broglie, Guizot, Duchâtel, de Salvandy, Fremont, Montebello, Soulé (duc de Dalmatie), sont réputés être en désaccord ouvert avec ceux qui prennent parti pour la Duchesse, et qui ont pour organe dans la presse le Journal des Débats. Le cri du parti de la Duchesse est celui d'une république conservatrice, au moins jusqu'à l'époque de la majorité de son fils, le comte de Paris.

M. Proudhon a subi, le 14 juin, son procès devant la cour d'Assises de la Seine, sur les trois chefs d'accusation qui suivent: 1° avoir par un article publié dans la Voix du Peuple, excité à la haine et au mépris du gouvernement; 2° troubler l'ordre public en provoquant les citoyens les uns contre les autres; 3° excité l'armée à forfaire à ses engagements, et à l'insubordination. Le jury d'enquête, après une délibération de vingt minutes, a déclaré l'accusé absous.

Bibliothèques Paroissiales.

Nous prenons la liberté de signaler, surtout aux membres du Clergé, l'annonce de M. M. Fabre et Cie, concernant les Bibliothèques Paroissiales, qui se trouve dans nos colonnes d'avis et de renseignements. On y trouvera les renseignements désirables pour l'achat des livres qui doivent entrer dans la composition de ces Bibliothèques. Les éminents services que ces Messieurs ont rendus à la librairie religieuse leur ont valu le titre le plus mérité à la confiance et à un ample encouragement.

Guide de l'Instituteur.

Nos lecteurs trouveront dans une autre partie de nos colonnes l'annonce de monsieur le propriétaire du nouveau livre qu'il vient

d'exposer en vente, sous le titre de "Guide de l'Instituteur, etc." La publication de ce petit volume est un service bien appréciable rendu à la jeunesse et aux Instituteurs qui aspirent un brevet de capacité pour les écoles primaires. On sait que, d'après la loi des écoles, ce brevet sera indispensable pour tous les Instituteurs, à compter du 1er Juillet 1852.—Déjà M. le Surintendant de l'Éducation avait fait publier une série de questions sur lesquelles les aspirants devaient se préparer à répondre. Mais les réponses à ces questions se trouvaient éparpillées dans plusieurs traités différents, et la recherche devait en être, par conséquent, pénible et difficile. L'auteur du Guide de l'Instituteur, en compulsant ces réponses avec beaucoup de sagacité, et en consultant les meilleurs recueils, a donc rendu beaucoup plus aisée la tâche de ceux qui veulent se préparer à subir leur examen. Et ce n'est pas seulement des Instituteurs que l'auteur du "Guide, etc." a bien mérité; il a de plus fait un ouvrage très-utile à la jeunesse en général, à laquelle son recueil peut servir très-avantageusement comme livre d'école. Aussi nous souhaitons que ce nouveau livre trouve un prompt débit, d'autant plus que l'accueil favorable qui serait fait à cette première édition, encouragerait l'auteur à en préparer une autre dans laquelle il ferait les augmentations et améliorations qui assimileraient l'ouvrage aux publications européennes du même genre.

Correspondance Lyonnaise.

Lyon, le 16 Juin, 1850.

MONSIEUR LE REDACTEUR,

Pourriez vous me dire ce qui sont devenus tous nos rouspes? Pour moi je vous déclare formellement n'en rien savoir. Il y a eu éclipse totale de ces messieurs. Décidément l'Épée de Changarnier opère de singulières conversions? Pauvres rouspes, infortunés chers! vous êtes bien à plaindre. Ah! laissez-moi, laissez-moi donc tremper n'importe quoi de mes pleurs! laissez-moi m'affliger de vos revers et de vos privations; pauvres chers amis..... à coups de poings, prenez patience, votre jour viendra pour le plus grand bonheur de la France, et cette ingrate patrie que vous doterez de tant de héros..... en cavallerie, de tant d'institutions modèles... de vols, meurtres... pillage, etc. etc., n'aura pas un mot de reconnaissance pour vos vertus civiques. Au contraire, il se trouvera dans la foule quelques millions de rouspes qui vous montreront les dents et les poings, pourvu que ce ne soient des fusils, voire même des canons. Oh! les traitres, les vampires! Pauvre France, il est donc bien écrit dans le livre de tes destinées que tu dois être gouvernée par ces rouspes odieux et que même tu aies l'air de courber la tête devant Dieu! Mais, France, tu n'y songes pas, tu t'avivis; nous voulions te faire marcher au progrès et tu recules, tu fais la honte du monde entier par des mémoires dignes des abrutis tels que ces Dagueselin, Condé, Turenne, ce Louis qu'on traite de grand et qui n'avait pourtant qu'une petite taille. Mais c'est affreux cela! Ah! gueux de Changarnier, tu ne veux donc pas te rendre à l'évidence et devenir à notre exemple démocrate et socialiste!... Et pourtant, malgré toutes les trahisons, toute l'ambition de ces enragés rouspes, les grandes villes ont repris leur plus parfaite tranquillité, les physionomies sont brillantes et animées... Ces regrets, ces rages concentrés, ces blasphèmes et ces imprécations sans nombre, quel est le rouge qui ne les a pas proférées quand il a vu partir l'admirable élan de l'armée et des hommes sincèrement dévoués à la Patrie? Quelle est donc cette volonté de fer, cette puissance incorruptible qui rendait à néant tous ces projets sans cesse renaisants? Il existe, et on en est sûr, dans les bas fondus des grandes villes, de vastes associations de brigands enrégimentés et conduits par les sociétés secrètes. Depuis plus d'un mois, ces misérables ont été chaque jour prêts à descendre dans la rue pour laisser partir derrière eux l'incendie, le pillage, le viol et l'assassinat! Dieu nous aurait-il donc fait grâce de tous les mauvais jours qui nous menaçaient sans cesse? Nous ne sommes pas encore assez sages pour oser l'espérer! En attendant de nouvelles éventualités, messieurs les socialistes nous ont accordé une nouvelle trêve, ils ont bien voulu nous donner l'assurance qu'ils ne descendraient pas dans les rues dresser des barricades avant qu'ils se soient comptés de nouveau. Ils nous ont dit que la patience était leur vertu dominante et le désintéressement leur mobile. Ah! que tout cela est beau... Et dire que l'immense majorité du peuple français, qu'on dit si spirituel, ne veut pas absolument être socialiste et communiste. Parlez-moi des forçats qui peuplent les bagnes ou des libérés, parlez-moi des prisonniers, des reclus, des vagabonds, ceux-là vous montrent l'exemple et marchent au progrès... Mais, assez plaisanté comme cela, et disons qu'en France il suffit d'être homme pour repousser avec énergie le socialisme. Qu'on cherche dans toute la France, depuis la plus grande ville jusqu'au plus petit hameau, si on verra un seul socialiste pratiquer la religion! N'est-ce pas là encore un fait bien évident que ce n'est qu'une monstruosité? Beaucoup seront entraînés par les beaux parleurs, seront subjugués par des promesses fallacieuses, et partant de là, voteront rouge quand une élection arrivera, mais il n'en resteront pas moins honnêtes et vertueux parce qu'ils ne seront pas socialistes par conviction. Les meneurs ne sont pas convaincus le moins du monde de ce qu'ils disent; ce sont tout simplement des intrigants de bas étage qui ont choisi ce moyen comme ils en choisiraient un autre pour séduire la simplicité populaire et s'en servir ensuite de

marche pied pour parvenir à l'espèce de pouvoir qu'ils se seraient créé... Ils y parviendront, je le crains bien, et on les verra à l'œuvre! on verra ce qu'ils seront capables de faire, et les pauvres dupes de toutes leurs erreurs, de toutes leurs folles ambitions, n'auront pas assez de larmes pour déplorer leur bonne foi et leur aveuglement. Seulement alors ils seront convaincus que le socialisme n'est qu'une atroce jonglerie et un infâme charlatanisme. Le général Changarnier a dit souvent, et il a raison, que le socialisme est une affaire de gendarmes. Le spectacle qui nous a toujours été constamment donné par ces messieurs a complètement vérifié les paroles de l'honorable général. Les héros prenaient de grandes attitudes provocatrices, de grands gestes incendiaires, mais dès qu'un gendarme paraissait, ils se sauvaient à toutes jambes. Dès que le gouvernement et le parti de l'ordre ont paru s'endormir, fuir, se diviser, aussitôt le socialisme est devenu menaçant; mais un seul geste, une seule parole énergique du pouvoir les ont fait sauter et cacher jusqu'au dernier. Dernièrement encore, quand on s'attendait à chaque instant à les voir descendre en masse dans les rues et engager un feu meurtrier, eux tremblaient comme de pauvres rats, bien mouillés. Ce qui a manqué à cette insurrection projetée depuis si longtemps, c'est le vrai peuple, ce sont les honnêtes ouvriers, qui ont préféré le travail à l'oisiveté des voleurs et des repris de justice, héros fidèles des barricades.

La loi de la réforme électorale a été adoptée par une grande majorité. Les anarchistes nous disaient avoir différé l'insurrection jusqu'à l'après le vote de cette loi, mais si elle était adoptée, disaient-ils, gare de devant. Ils devaient mettre tout à feu et à sang, et malgré leurs menaces, malgré leurs cris et leurs semblants de préparatifs nos représentants ne se sont pas émus et ont adopté la loi sans coup férir. Mais voilà qu'après cette violation, cette atteinte contre le suffrage universel, cet infâme vol aux droits du peuple, comme ils le disent si plaisamment, nos membres de la majorité en sortant de la séance ne s'attendaient à rien moins qu'à être sifflés, hués, et égorgés dans la nuit, et c'était à qui s'arrêterait de son mieux pour vendre plus chèrement sa vie. Deux jours, huit jours et même quinze jours se sont passés et les chers défenseurs de la constitution n'ont pas même montré le bout du nez.

Les représentants qui avaient chargé force pistolets, niguisé force sabres ont été quittes pour leurs formidables préparatifs au grand détournement des tire-boues, lièges, fourreaux, etc. Et puis tous les Anglais grands partisans des guerres civiles qu'ils aiment tant se donner en spectacle et qui étaient venus par milliers en criant à tous poumons: des barricades s'il vous plaît en ont été pour leurs frais. Les Anglais surtout étaient de très mauvaise humeur.

Nos montagnards de l'assemblée ont changé de physionomie. Depuis qu'ils ont l'assurance qu'on ne se battrait pas ils ont jeté loin d'eux leurs tristes figures et se livrent actuellement à de bruyants jours de joie. Leur vie est en sûreté et les stoïques 25 francs leur restent. Pourtant comme il n'y a jamais de beaux jours sans nuages, leur désintéressement a été mis à une rude épreuve et leur douce inquiétude a été mêlée d'amertume. Figurez-vous qu'un pécuniaire d'aristocrate a eu l'idée étrangement réactionnaire de déposer un projet tendant à réduire l'indemnité de représentant de 9000 francs à 6000. A cette nouvelle, grande consternation parmi les fidèles élus de la fine fleur du peuple, grandes inquiétudes pour l'avenir...

L'assemblée a eu à s'occuper des récompenses nationales à accorder aux héros de février. Cette loi a été rejetée aux grands applaudissements de la France entière et à la grande fureur de la démagogie. Il fallait voir comme les montagnards par sang gestuaient et criaient? Les amis Miot et Nadaud bondissaient de rage, et la longue et démocratique barbe du citoyen Rantian faisait d'énormes sautements et se hérissait comme le poil du tigre. Ces paroles et ces gestes ont prouvé une fois de plus de quelles œuvres de pareils hommes seraient capables s'ils ne se sentaient plus comprimés par la force armée.

Dieu à quelques jours, l'assemblée aura également à s'occuper d'une augmentation de trois millions de francs à accorder à L. N. Bonaparte! Vous voyez que notre Président n'y va pas de main morte en fait de dépenses, et que bientôt ce sera un gargantua célèbre par ses prodigalités. L'augmentation sera-t-elle accordée ou ne le sera-t-elle pas? c'est ce que tout le monde ignore encore actuellement; les membres de la majorité sont bien divisés sur cette question. Pour mon compte, je ne lui vois pas de grandes chances d'adoption.

M. L. M. C.

(La suite au prochain numéro.)

Extraits de Journaux.

(De la Minerve.)

EXPOSITION D'ANIMAUX.—L'exposition d'animaux qui a eu lieu la semaine dernière, sur la place des courses à Montréal, David Laurent écrivain, de Verennes, y a fait paraître avec avantage une belle vache et un taureau de Avrshire et de Durham, et aussi une grande et belle génisse de quatre mois. John Ross, écrivain, de l'Île-Bourdon a vendu un boeuf et une vache, élevés par lui-même, pour le prix demandé. M. Jos. Anderson, de St. Laurent, exhiba et vendit une très-belle vache. M. Peter McGregor, de Laprairie, vendit son beau boeuf de trois ans. M. Matthew Woodrough, du Côteau-Rouge, Longueuil, vendit, un beau lot de petits cochons. En somme l'exposition a été plus considérable et plus belle que la société ne s'y attendait.

La société aura une autre exposition dans le mois de septembre.

(Du Journal de Québec.)

Dimanche soir, plusieurs matelots de l'Agamemnon allaient s'embarquer d'une embarcation amarrée au débarcadère de la Place, pour se rendre à leur bord, lorsqu'ils en furent empêchés par l'intervention du nommé William January, ami du maître de la chaloupe. Les matelots, mécontents de January, le précipitèrent à l'eau et mirent obstacle à chaque fois que la victime de leurs atrocités faisait d'énergiques efforts pour gagner terre. Heureusement que les cris de détresse de January attirèrent à temps la police et une foule de personnes qui le tirèrent de l'eau. Deux des matelots ont été arrêtés sur-le champ et conduits à la station.

Les dernières nouvelles de Mexico nous apprennent que le choléra exerçait ses ravages dans cette ville et s'étendait vers le Sud. Il en mourait environ 135 personnes par jour.

Un remède souverain contre le choléra a été découvert à Mexico. C'est le "Rais du Indio" (la racine Indienne). Le Moniteur avertit le Gouvernement de ne pas différer de cueillir cette racine en grande quantité et de la distribuer gratuitement aux pauvres.

NAISSANCES.

A Parthier, hier matin, la Dame de M. Chevalier Ferret, a mis au monde un fils. Au même lieu, le 3 du courant, la dame de C. P. D. O. Girardin écrivain, a mis au monde un fils. A Québec, le 4, la dame de E. L. Montzambert écrivain, avocat, clerc en loi du conseil Législatif, a mis au monde une fille.

MARIAGE.

A Sorel, le 25 ult. par Messire Dequoy, vicaire, M. Jean Robitaille, boulanger, d'Yamachiche, à Delle. Elisabeth Dudoire, de Sorel.

DÉCÈS.

A Borthier, le 4. Rémi-Rodolphe, enfant de E. U. Piché, écrivain, âgé d'un mois. A Lachenaie, le 1er du courant, à 3 heures du matin, d'elle, Marie-Aglée-Elodie Baumont, âgée de 15 ans, 3 mois et 2 jours. A St. Damase, le 1er juillet courant, à 2 heures du matin, dame Tharsile Lucier, épouse de C. D. Pincout, écrivain, âgée de 19 ans et 5 mois.

Bibliothèques Paroissiales.

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux MM. du Clergé et à toutes les personnes, qui s'intéressent à la fondation de BIBLIOTHÈQUES PAROISSIALES, qu'ils ont maintenant en vente un assortiment considérable de livres, publiés avec approbation de plusieurs Archevêques de France et bien propres à répandre le goût de la lecture dans les campagnes. Les collections suivantes sont surtout dignes de leur attention: Bibliothèque de la jeunesse, format 18°, cartonné, 100 volumes dans la collection pour 23 0/0. Bibliothèque instructive et amusante, format 18°, 160 volumes solidement cartonnés en 130 volumes pour 26 5/0. Et enfin: Bibliothèque catholique de Lille, format in-18, 460 volumes solidement cartonnés en 215 volumes, pour la collection 210 10/0.—Des catalogues de ces différentes collections seront donnés gratuitement à ceux qui en feront la demande.

E. R. FABRE et Cie, Rue St. Vincent, No. 3.

Montréal, le 9 juillet 1850.

LE GUIDE DE L'INSTITUTEUR. CONTENANT

UNE SÉRIE DE REPONSES AUX QUESTIONS INSÉRÉES DANS LA CIRCULAIRE DU SURINTENDANT DE L'ÉDUCATION, ETC.

PAR F. N. VALADE, ECR.

CET ouvrage est maintenant terminé et offert en vente chez tous les Libraires et à la Librairie du Soussigné. L'ouvrage forme un Volume format in-12, contenant 200 pages. Le Soussigné a cru, en achetant le privilège de cet ouvrage pour le publier, se rendre utile aux Instituteurs, et au public en général, et il ose espérer d'en obtenir un prompt débit.

P. GENDRON, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, No. 29, rue St. Gabriel.

Vis-à-vis l'Hôtel de Mme. St. Julien.

Montréal, le 9 juillet 1850.

PIERRE CHENEVILLE, de cette ville, offre ses services comme COLLECTEUR, PORTEUR DE JOURNAUX, DE LETTRES FUNÉRAIRES, ETC.—S'adresser à sa résidence, faubourg de Québec, rue Panet, No. 78. Montréal, le 9 juillet 1850.

COLLEGE DE CHAMBLY.

LES Parents et les amis de l'Éducation en général, sont priés d'assister à l'EXAMEN PUBLIC des Élèves du Collège de Chamby, qui aura lieu le 22 et le 23 du courant. Cet examen se fera en trois séances, la 1re de 9h. à 11h. A. M.; la 2de de 2 à 5h. P. M.; la 3e et dernière à 9h. A. M. Celle-ci sera suivie de la distribution solennelle des prix.

F. P. LARAYE, Proc. Gén.

Montréal, le 9 juillet 1850.

LE SÉMINAIRE DE STE. THÉRÈSE.

L'EXAMEN public des ÉLÈVES DU PETIT SÉMINAIRE DE STE. THÉRÈSE aura lieu le 8, le 9, et le 10 JUILLET. Les séances du matin commenceront à 8 heures, et celles du soir à 11 heures, excepté celle du soir du dernier jour, qui commencera à MIDI ET DEMI. Les parents des élèves et les amis de l'Éducation sont priés d'y assister. À la dernière séance se fera la distribution solennelle des PRIZ, après laquelle s'ouvriront les vacances.

S. TASSÉ, Directeur.

Montréal, 2 juillet 1850.

Situation demandée.

L'Instituteur du village de St. Pie souhaitant se procurer une école modèle qui n'admettrait pas de commençants, offre ses services à MM. les commissaires qui voudraient bien l'encourager. Il ose se flatter que par son Education, sa morale, et sa longue expérience dans l'art d'enseigner, il pourra satisfaire les personnes qui voudront l'employer. Le même pourrait aussi se rendre utile comme chanteur.

MARCHÉ BONSECOURS.

Vend édi, 5 juillet 1850.

PRIX DES DENREES.

Table listing various food items and their prices, including flour, sugar, and other staples.

LIBRAIRIE NOUVELLE POUR DISTRIBUTION DE PRIX.

LES Soussignés offrent maintenant en vente, un assortiment considérable de livres, NOUVELLEMENT REÇUS et propres à être donnés en prix ou à former le fonds d'une bibliothèque de paroisse.

PRIX TRÈS-MODÉRÉS

Un choix très varié de LIVRES de PRIÈRES avec reliures ordinaires et autres.

On prend en paiement des Débentures.

Rue St. Vincent, No. 3. 21 mai 1850.

IMAGES NOUVELLES. Réduction de prix.

LES Soussignés viennent de recevoir, de France, 25,000 feuilles, IMAGES assorties de grands et de petites, qu'ils offrent à 75, 125 et 300 les 100 feuilles.

Rue St. Vincent, No. 3. 21 mai 1850.

NOUVEAUX CHAPEAUX FRANÇAIS, Pour MM. du Clergé et autres.

REÇUS DIRECTEMENT DE PARIS ET À VENDRE A LA LIBRAIRIE DE

Rue St. Vincent, No. 3. 21 mai 1850.

AUX EMIGRANTS A CHICAGO.

LES familles qui se proposent d'émigrer à CHICAGO font bien de lire la lettre suivante qui nous est adressée de Buffalo.

M. L'ÉDITEUR.—Voulez-vous bien mentionner dans les colonnes de votre journal que la plupart des passagers sur cette route qui viennent de Montréal, sont généralement trop tard quand ils partent pour Buffalo.

10 mai 1850.

CURRICULUM LATINUM AD USUM JUVENUTIS.

LES Soussignés viennent de publier, sous ce titre, deux volumes élégamment reliés et contenant un choix des principaux classiques latins, en prose et en vers.

Les 3 premiers livres de l'Enéide. Les Géorgiques de Virgile. Les Odes d'Horace. Les Fastes d'Ovide.

ATTENTION!! LA CLEF DES PRINCIPALES DIFFICULTES DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE,

OU COURS RAISONNÉ SUR LA GRAMMAIRE FRANÇAISE. Le même qui a été donné avec succès durant plusieurs années en SOIXANTE LEÇONS, par

CHARLES HUBERT LASSISERAYE. DÉDIÉ A LA JEUNESSE CANADIENNE.

A vendre à Montréal, chez J. B. Rolland, Imprimeur-Libraire, rue St. Vincent.—Prix: 4 sch.

NATIONAL LOAN FUND LIFE ASSURANCE SOCIETY. SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE

SUR LA VIE DE LONDRES.

BANQUE D'ÉPARGNE POUR LA VEUVE ET L'ORPHELIN. CAPITAL — UN DEMI MILLION STERLING.

BUREAU PRINCIPAL, 26 CORNHILL, LONDRES. BUREAUX 17 GRANDE RUE ST. JACQUES, MONTRÉAL.

BUREAU LOCAL. BENJ. HOLMES, ECR., PRÉSIDENT. A. LAROCQUE, ECR., E. R. FABRE, ECR., H. L. ROUTH, ECR., W. LUNN, ECR.

MÉDECINS CONSULTANS. F. T. BADGLEY, ECR., M. D. H. PELTIER, ECR., M. D.

R. STARR, ECR., AGENT GÉNÉRAL POUR L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD.

LES avantages que cette Institution offre au public sont nombreux et importants, et les taux d'assurance aussi réduits que la sûreté des assurés et de la société le peuvent permettre.

Voici quelques-uns des avantages particuliers qu'offre cette société à ses assurés: 1. L'assuré a droit d'emprunter du Bureau les deux tiers des primes par lui payées et par cela n'a pas à craindre d'être forcé d'abandonner sa police, faute de moyen d'en payer les primes annuelles.

2. Une moitié de la prime des cinq premières années peut être payée par les Billets promissaires des assurés eux-mêmes.—Ces Billets peuvent ne pas être payés, mais ils peuvent demeurer à intérêt entre les mains de la société, et à la mort de l'assuré le montant en sera déduit de celui de la police d'assurance.

3. On ne fait rien payer pour les droits de Timbre ni pour l'examen médical.

4. Les Bonus sont répartis annuellement entre les assurés, soit en réduction dans le taux de la prime annuelle, ou en augmentation de la somme assurée, et cela au choix que pourra faire connaître annuellement l'assuré, après avoir été assés pendant quatre années, à la quelle époque le Bonus pour les dites quatre années lui sera payé—et de là tous 5 ans.

5. On allouera 30 jours de grâce pour le paiement annuel de la prime de police, c'est-à-dire, que la police ne sera pas périmée si le paiement n'est fait pendant les trente jours qui suivent celui où ce paiement annuel aurait dû être fait.

6. Un bureau général pour l'Amérique Britannique du nord ayant été établi EN CETTE VILLE les assurances seront acceptées par l'AGENT GENERAL et les polices émanées de suite.

Le bureau s'assemblera régulièrement au local indiqué ci-dessus, et les affaires pour cette province y seront conduites de suite au grand avantage des assurés. Un des médecins consultants se trouvera au bureau tous les jours.

On accordera des prêts et on payera les polices expirées de suite au dit bureau sans rétrograder ailleurs.

On pourra se procurer des brochures explicatives de tout ce qui a rapport à cette association, de même que des formules en blanc et toutes informations quelconques au bureau à Montréal et des Agents par toute la Province, auxquels on devra s'adresser pour faire ses demandes d'assurances, etc.

Montréal, le 12 mars 1850.

THE COLONIAL LIFE ASSURANCE COMPANY. SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE, Sur la Vie.

CAPITAL, £500,000 STERLING. GOUVERNEUR: LE TRÈS HONORABLE COMTE D'ELGIN ET KINCARDINE GOUVERNEUR DES CANADAS, ETC.

BUREAU PRINCIPAL, EDINBURGH, 1, RUE ST. GEORGE. MONTRÉAL, N. 49, GRANDE RUE ST. JACQUES.

CANADA. BUREAU PRINCIPAL, GRANDE RUE ST. JACQUES, N. 49, MONTRÉAL.

DIRECTEURS. L'HONORABLE PETER MCGILL, Président de la Banque de Montréal. L. DAVIDSON, ECR., Directeur de la Banque de l'Amérique du Nord. ALEXANDER SIMPSON, ECR., Caissier de la Banque de Montréal. CHRISTOPHER DUNKIN, ECR., Avocat. L'HONORABLE J. MCCORD. L'HONORABLE A. N. MORIN, Orateur de l'Assemblée Législative. S. H. LEMOINE, ECR., Caissier de la Banque du Peuple. GEORGE W. CAMPBELL, M. D., Médecin. JOHN ROSE, Q. C., Agent Légal. ALFANDER DAVIDSON PARKER, Directeur.

LES grands succès qu'a obtenus la SOCIÉTÉ D'ASSURANCE SUR LA VIE, justifient pleinement l'idée que s'en était formée par ses fondateurs.

Le nombre de ceux qui au Canada, sont entrés dans cette Assurance, montre combien on avait besoin d'une pareille institution, sur un grand plan et une base libérale.

LE CAPITAL DE LA COMPAGNIE Donne une complète sécurité pour toutes ses transactions. Les taux adoptés sont aussi modérés qu'ils peuvent l'être, pour être compatibles avec la sûreté.

LES PROGRES DE LA COMPAGNIE Sont des plus satisfaisants. Car, pendant les dix dernières années seulement, elle a accordé des Assurances pour un montant de £300,000 Sterling.

PARTAGE DES PROFITS. Les Directeurs anticipent avec confiance un résultat très avantageux dans la division des profits pour l'année 1850.

Les personnes qui prendront leur assurance avant le 25 mai 1850 auront part à cette division, au montant d'un bonus de cinq ans.

Les pouvoirs du bureau à Montréal, étant abolis pour la transaction des affaires, donnent aux colons toutes les facilités d'une compagnie locale, combinées avec les avantages d'un Capital considérable.

On obtiendra toutes les informations nécessaires de la Compagnie en s'adressant au Directeur ou à tout autre agent. A. DAVIDSON PARKER, Directeur pour le Canada. SOURCES DE PROVIDENCE. M. S. GERMAIN, qui conduit l'établissement des BAINS D'EAU MINÉRALE dans le nouveau Village de Providence, dans la paroisse de St. Hyacinthe, informe le public que son établissement sera ouvert au PREMIER JUIN prochain, et qu'il pensionnera à son Hôtellerie pour un prix modéré. St. Hyacinthe, le 17 mai, 1850.

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE DU CANADA.

(Canada Life Assurance Company) INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT. CAPITAL—£50,000.

BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON. HUGH C. BAKER, PRÉSIDENT. JOHN YOUNG, ECR., Vice-PRÉSIDENT. Et Dix-huit Directeurs. THOMAS M. SIMONS, ECR., Secrétaire. Bureau Local, Montréal. L'HON. JOSEPH BORRITT, PRÉSIDENT. JOHN G. MACKENZIE, ECR., Vice-PRÉSIDENT. Directeurs. WILLIAM WORKMAN, ECR. WILLIAM LYMAN, ECR. G. E. CARTIER, ECR., M. P. P. HEW RAMSAY, ECR., Gérant.

Constable Légal.—L'Hon. L. T. DRUMMOND, Solliciteur-Général. Arbitre Médical.—ARCHIBALD HALL, M. D. Secrétaire.—THOMAS RAMSAY, ECR.

Québec.—Agent.—H. W. WELCH, ECR. Arbitre Médical.—Le Dr. MORIN.

GERANTS DANS BAS-CANADA. Sorol.—R. Harrower, ECR. Melbourne.—Thos. Tait, ECR. St. Andrews.—Frank Fa- St. Hyacinthe.—Boucher de rish, ECR. la Bruyère, ECR. St. Johns.—Charles Pierce Trois-Rivières.—John Robertson, ECR. Huntingdon.—R. B. So- Hantsbury.—Georges Hamill- merville, ECR. ton, ECR. Stanstead.—F. Judd, ECR. Dunham.—Wm. Baker, ECR. Sherbrooke.—Wm. Ritchie, ECR.

CETTE COMPAGNIE est prête à effectuer des ASSURANCES SUR LA VIE, et à se charger de toute transaction dépendante de la valeur ou de la durée de la vie humaine, ainsi qu'à accorder ou à acheter des Annuités ou des Réversions de toute espèce, comme aussi des Survivances et des Dotations.

En sus des divers avantages qu'offrent les autres Compagnies, les directeurs de cette Compagnie, plaçant les primes dans la province à un taux d'intérêt composé bien au-dessus de celui qu'on peut obtenir dans la Grande Bretagne, se trouvent en état de promettre une réduction très-considérable du coût, en garantissant des assurances, des survivances et des dotations pour un moindre paiement annuel ou un moindre prime annuelle, accordant des ANNUITÉS augmentées soit immédiatement ou différées, pour toute somme placée entre leurs mains. Ils peuvent aussi mentionner la position locale de la Compagnie comme étant d'une importance particulière à ceux qui veulent faire effectuer des assurances, attendu que cette position permet aux assurés d'exercer un contrôle sur la Compagnie, et facilite l'acceptation de risque sur s'individus sains, ainsi que le prompt règlement des réclamations.

Les assurances peuvent s'effectuer, avec ou sans participation aux profits de la Compagnie: les primes peuvent se payer par versements semi-annuels ou trimestriels; et le système de demi-crédit ayant été adopté par le Bureau, on fera crédit pour une moitié des SEPT premières primes, sans autre garantie que la Police.

PRIME ANNUELLE POUR ASSURER £100, TOUTE LA DURÉE DE LA VIE.

Table with columns: Age, Avec les profits, Sans les profits, Demi-Crédit. Rows for ages 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60.

On trouvera, en les comptant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont plus bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer en Canada, tandis que les assurés avec participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

Prime annuelle pour assurer le paiement de £100, soit en cas que l'assuré meure avant d'atteindre un âge spécifié, soit lorsqu'il atteindra cet âge:

Table with columns: AGE A ATTENDRE, 50, 55, 60, 65. Rows for ages 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55.

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. François-Xavier. On peut y obtenir du Secrétaire, Thomas Ramsay, écr., des tarifs, prospectus, formules de demande, et tous autres renseignements relatifs au système de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la vie. Montréal, le 5 mars 1850.

LE MOIS DE MAI.

LE Soussigné vient d'imprimer une superbe édition du MOIS DE MARIE. Cette édition est augmentée du CHEMIN DE LA CROIX, D'UN ACTE DE CONSÉCRATION et de plusieurs SALUTATIONS A LA ST. VIERGE; elle est préférable sous tous les rapports à toutes celles publiées jusqu'ici en Canada, et ne se vend que le même prix.

J.-BTE. ROLLAND, N. 21, rue St. Vincent. Montréal, 19 avril 1850.

MOIS DE MARIE.

NOUVELLE édition, augmentée des PRIÈRES DE LA MESSE, VÊPRES DES DIMANCHES, CHEMIN DE LA CROIX, ETC., ETC., avec jolie reliure. Prix 7s. 6d. la douzaine.

A vendre chez Montréal, } E. R. FABRE et Cie. 2 Avril 1850. } Rue St. Vincent N. 8.

EAU PLANTAGÈNE.

LE Soussigné avertit le public qu'il a L'appointé M. Jos. BÉRIAU, Marchand Grocier, PLACE JACQUES CARTIER, agent pour la vente des Eaux de PLANTAGÈNE où il y aura toujours une grande quantité de ces Eaux Fraîches, si bien connues du public.

CHARLES LAROCQUE Agent Montréal, 26 octobre 1849.

TABLEAU DES COURS DE JUSTICE, D'APRÈS LES NOUVELLES LOIS DE JUDICATURE, 12 VICT. CHAP. 37, 38, 39

Table showing court schedules for various locations including Québec, Montréal, Trois-Rivières, and Sherbrooke, with columns for months and dates.

La Cour du Banc de la Reine.—Un Juge-en-chef et trois Juges puisnés.—La Cour Supérieure.—Un Juge-en-chef et deux Juges puisnés.—La Cour de Circuit.—Neuf Juges.

(a) La Cour Supérieure prend connaissance de toutes poursuites au-dessus de £50, ecus actuel, et a des séances hebdomadaires sur certains objets, causes, expertises, motions, etc.

(b) La Cour de Circuit prend connaissance de toutes poursuites jusqu'à £50, ecus actuel. La Cour de Circuit, pour les Circuits de Québec et Montréal, respectivement, devra siéger à Québec et à Montréal, respectivement, les derniers six jours juridiques de chaque mois de l'année, le mois d'août excepté.

La Cour de Circuit, pour le Circuit des Trois-Rivières, devra siéger aux Trois-Rivières, les derniers six jours juridiques des mois de mai, juin, septembre, novembre et décembre, chaque année.

La Cour de Circuit, de Sherbrooke, devra siéger à Sherbrooke, les derniers six jours juridiques des mois de février, mars, juin, septembre et octobre, et les premiers six jours juridiques du mois de décembre, chaque année.

La Cour de Circuit, pour le Chicoutimi, devra siéger à Chicoutimi, les six derniers jours juridiques des mois de janvier, février, mai, juin, septembre et novembre, chaque année.

LE Soussigné a l'honneur d'informer les Messieurs du Clergé et le Public qu'il reçoit en ce moment une addition considérable et très variée aux articles qu'il a déjà en mains et qui consistent en ornements d'Église, bronzes, étoffes d'or, soie, argent etc. Tout ce qui est en usage pour les fabriques, bougies, cire blanche et jaune, cierges de toutes proportions, vins de messe de la meilleure qualité, encens dit gomme oliberrum, huile à lampe sont en vente à des prix modérés.

Les avances libérales qu'il a reçues des premières maisons d'Europe mettent le soussigné en mesure d'offrir à ceux qui désiraient faire venir des objets étrangers tout ce qui pourrait leur convenir.

Montréal 27 septembre 1849. Ju. Roy.

ATTENTION!!

On imprime à ce Bureau: Adresses, Mariages, Billets d'invitation, Lettres funéraires, Et JOBS de toutes façons; S'adresser à JOSEPH RIVET, Imprimeur des Melanges Religieux, rue St. Denis près de l'Évêché.

MANUEL DES Sociétés de Tempérance DEDIE A LA JEUNESSE DU CANADA, PAR LE REV. C. CHINQUY, Ptre.

LE Soussigné a l'honneur d'informer MM. les Curés, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Tempérance; elle est maintenant en vente chez presque tous les Libraires de Montréal et les Marchands de la Campagne.

Cette édition est enrichie du PORTRAIT de l'auteur et d'une NOTICE BIOGRAPHIQUE et ne se vendra que le même prix des éditions précédentes; le livre est solidement relié, étant destiné à être introduit dans les écoles comme livre de lecture. J.-BTE. ROLLAND. Montréal, 28 décembre, 1849.

ETABLISSEMENT DE RELIEURE.

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent. LE Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son ATELIER DE RELIEURE à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public.

M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Encre, Plumes, etc. etc. etc. Z. CHAPELÉAU. Montréal, 2 mai 1849.

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc. Coin des rues Dorchester et Sanguinet. Montréal, 9 Nov. 1848.

ATTENTION!!!

A VENDRE, A L'ÉVÊCHE, A LA PROVIDENCE ET DANS TOUTES LES LIBRAIRIES CATHOLIQUES DE CETTE VILLE, Une copie pour se préparer à l'Écrite de la naissance de V.S.F.C.

Par le R. P. MUZZARELLI de la C. de J., traduite de l'Italien, d'après la dernière Édition de Rome. PRIX: Un Den la Douzaine. Montréal, 14 décembre 1849.

L. P. Boivin.

Coin des rues NOFRE-DAME ET ST. VINCENT. AVERTISSEMENT de nouveau ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout à fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques.

Il attend incessamment par les prochains arrivages, un RICHES ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc. Montréal, 26 mai.

DAMIS PAUL,

ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, au coin des rues des Allemands et Dorchester, offre ses services aux personnes qui désireraient prendre des LEÇONS DE MUSIQUE. L. A. HUGUET LATOUR, Notaire, No. 16, rue St. Vincent. Montréal, 20 oct. 1848.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PLASTRES frais de poste à part.

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressés, francs de port, aux Éditeurs des Melanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES. Six lignes et au-dessous, 1ère insertion, .20 2 6 Chaque insertion subséquente .0 0 7 Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion, .0 3 6 Chaque insertion subséquente, .0 0 1 Au-dessus de dix lignes, [1ère insertion] chaque ligne .0 0 4 Chaque insertion subséquente, par ligne, .0 0 1 Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire. Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX Montréal, MM. FABRE, & Cie., Libraire Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Ecr. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Ptre. V. Ste. Anne, M. F. PILOTE, Ptre Direct. Rivière du Loup, M. L. BARIBEAU, St. Athanase, M. H. AUBERTIN. Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison de l'école près de l'Évêché, coin des rues Miguonnie et St. Denis.

JOS. LAROCQUE, Ptre } RÉDACTEUR EN CHEF. JOS. RIVET, } PROPRIÉTAIRE, IMPRIMEUR.